

Le 23 mars 2006

Par courriel et messagerie

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
C.P. 001, Tour de la Bourse
800 place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Carolina Rinfret
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3928
Télec. : (514) 289-3719
C. élec. : rinfret.carolina@hydro.qc.ca

OBJET: Demande du Transporteur afin d'obtenir une autorisation pour déterminer les méthodes comptables et financières applicables aux demandes de déplacement d'actifs du réseau de transport par des tiers
Votre dossier: R-3594-2005
Notre dossier : R000196 /CR

Chère consoeur,

Dans le cadre du présent dossier, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») a déposé le 13 février dernier, les réponses aux engagements souscrits lors de la rencontre technique tenue le 26 janvier 2006. Pour faire suite à ces réponses ainsi qu'à votre plus récente correspondance datée du 17 mars, le Transporteur dépose par la présente un complément d'information à l'engagement no 4 consigné à la pièce HQT-2, Document 4, afin de compléter le balisage demandé par la Régie. Le Transporteur dépose également sa réponse à la demande de renseignements no 1 de la Régie.

Au soutien de sa preuve, le Transporteur transmet à la Régie la pièce HQT-2, Document 4.1, afin d'y inclure les informations concernant Énergie NB, Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick et British Columbia Transmission Corporation (« BCTC »). Quant à la réponse du Transporteur à la demande de renseignements no 1, elle est consignée à la pièce HQT-3, Document 1. Les copies papiers requises de ces pièces sont également acheminées ce jour à la Régie.

Souhaitant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.


Carolina Rinfret

CR/oc
p.j.